



Système d'observation et de suivi du travail des enfants (Tanzanie)

CONTEXTE

Avant le début du projet de l'IPEC dans le district d'Urambo, (région de Tabora en Tanzanie), il n'y avait pas de système d'observation et suivi du travail des enfants (OSTE). Dans le cadre des activités initiales du projet en 2004, le système d'OSTE a été introduit dans le but d'identifier les victimes du travail des enfants et de leur fournir des services éducatifs. L'IPEC, en collaboration avec les partenaires tripartites, a créé une structure pour le suivi du travail des enfants en formant le premier comité local de vigilance du travail des enfants, le Sous-comité de district contre le travail des enfants, le Coordinateur de district contre le travail des enfants, le Coordinateur national contre le travail des enfants, et le Comité national intersectoriel de coordination, qui étaient représentés par des acteurs clés provenant de différents ministères.

ACTION

L'action s'est déroulée à la fois au niveau local et national. Au niveau local, les acteurs clés dans les Districts d'administration locale ont été mis au courant du système d'OSTE, des Collecteurs de données ont été formés et des indicateurs supplémentaires importants ont été identifiés en vue d'intégrer le système d'OSTE dans la base de données du gouvernement local.

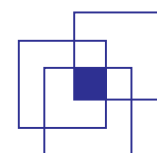
Les membres du Comité local de vigilance (CLV) contre le travail des enfants dans le district d'Urambo ont été impliqués dans l'observation trimestrielle des exploitations de tabac en vue d'identifier les garçons et les filles impliqués dans le travail des enfants dans les plantations de tabac. Après identification, les enfants ont été retirés du travail par le comité de village, en collaboration avec les agences d'exécution et le conseil de district, et envoyés aux centres de formation professionnelle dans le District d'Urambo et dans la région de Tabora où ils ont reçu une formation sur des compétences appropriées. Des copies des documents contenant l'information sur les victimes du travail des enfants ont également été transmises au Bureau du coordinateur de district contre le travail des enfants pour information et analyse.

En ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action national (PAN), certains éléments de l'intégration sont en cours dans 16 des 128 districts à travers diverses interventions de lutte contre le travail des enfants. Ces éléments comprennent l'allocation de ressources pour les interventions de lutte contre le travail des enfants, la mise en place de systèmes de base de données axés sur la vulnérabilité afin d'incorporer le système d'OSTE dans les plans de développement, l'adoption de règlements municipaux portant sur l'élimination du travail des enfants et l'établissement de Sous-comités contre le travail des enfants ainsi que leur représentation dans les équipes de gestion du conseil.

RÉSULTATS

Le gouvernement et les parties prenantes ont élaboré et adopté un Plan d'action national (PAN) et un système d'observation et suivi du travail des enfants (OSTE) pour l'élimination des pires formes de travail des enfants qui exigent des efforts collectifs de la part des gouvernements, des organisations d'employeurs, des organisations de travailleurs et de la société civile, et qui exigent également que la participation au niveau de la communauté soit renforcée.

Actuellement, le district d'Urambo a entamé l'allocation budgétaire afin de soutenir l'accès des enfants vulnérables aux écoles secondaires et aux centres de formation professionnelle, même si des fonds supplémentaires se révèlent nécessaires.





Membre de Parlement, Hon. Samwel Sita, MP-Urambo East & Speaker regarde une bicyclette offerte par l'OIT à un leader du comité du village.



72 bicyclettes prêtes à être distribuées au comité du village dans le district de Urambo pour les programmes d'OSTE dans les villages.

DURABILITÉ

Le projet d'OSTE de l'IPEC s'est achevé et le Conseil de district d'Urambo a été prié d'étendre celui-ci à tous les quartiers, mais le district ne dispose pas de ressources suffisantes. Le système d'OSTE a également été mis à l'essai dans 16 autres districts par le biais du programme assorti de délais de l'IPEC et, selon des observations, semblent bien fonctionner.

Il y a un potentiel dans le pays pour une intégration rapide d'OSTE dans les institutions de gouvernance locale en raison de la poursuite du programme de réforme au niveau des gouvernements locaux. La décentralisation devient effective par le biais de la politique de « décentralisation par dévolution. » De 2008 à nos jours (2010), le gouvernement a fait des efforts délibérés afin d'accélérer le processus de décentralisation, ce qui rend nécessaire l'allocation de ressources pour appuyer le renforcement de capacités institutionnelles des gouvernements locaux en vue de leurs opérations.

En Tanzanie, l'élimination du travail des enfants est actuellement la troisième priorité du programme de travail décent pour le pays et figure également dans la Stratégie nationale pour la croissance et la réduction (MKUKUTA) ainsi que dans la Stratégie de réduction de la pauvreté (MKUZA). Toute initiative nationale future sera incluse dans le volet III et se déroulera au sein des structures gouvernementales et des processus déjà existants. Un appui technique viendra du bureau de l'OIT à Dar es-Salaam. Les contreparties principales pour le projet seront les Unités contre le travail des enfants du Ministère du travail sur le continent, ainsi que du Ministère du travail à Zanzibar. Les progrès concernant le projet seront communiqués au Comité national intersectoriel de coordination qui est l'organe du Gouvernement de coordination nationale contre le travail des enfants.

LEÇONS APPRISES

Certains des membres des comités locaux de vigilance (CLV) contre le travail des enfants ne participent pas très efficacement à la surveillance des activités de travail des enfants dans leurs zones respectives, car ils ne sont pas motivés. La demande d'éléments motivateurs est élevée dans certains des CLV. Ceci est un facteur déterminant pour la participation des CLV dans un système d'OSTE. Par conséquent, toute initiative future doit définir des moyens alternatifs afin de fournir les capacités nécessaires, la formation, les compétences, les outils et l'équipement pour la collecte de données en vue de l'intégration et l'extension des systèmes d'OSTE.

Le Coordinateur de district contre le travail des enfants était censé établir un Rapport de district devant être présenté au Coordinateur national contre le travail des enfants qui est basé au Ministère du travail, de l'emploi et de la jeunesse. Le Rapport de pays semestriel devait ensuite être préparé pour le Comité national intersectoriel de coordination, ce qui aurait permis un suivi ultérieur, mais les rapports n'ont pas été soumis de façon régulière à cause de la mauvaise liaison entre le niveau de district et le niveau national.

Plusieurs composantes du PAN doivent encore être intégrées soit au niveau de district soit au niveau national. Par conséquent, les ministères du travail doivent de plus en plus intégrer le PAN dans les politiques des autres ministères et solliciter des allocations de ressources de différents ministères tels que le Ministère de l'éducation, le Ministère des collectivités locales et le Ministère des finances.

CONTACT:

Nestory Mloka, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse (nestorymloka@yahoo.co.uk).

Jacob Lisuma, Chargé national de programme, IPEC Tanzanie (lisuma@ilo.org).

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

BIT - 4 route des Morillons - CH-1211 Genève 22 - Suisse (www.ilo.org/ipc - ipc@ilo.org).

Copyright © OIT - Genève Mai 2010.

